

L'association « L'École en bateau » a été créée en 1969 par **Léonide Kameneff** et a cessé toute activité en 2002 du fait de plaintes pour viols et agressions sexuelles sur mineurs de 15 ans. Après une procédure judiciaire exceptionnellement longue, des condamnations ont été prononcées, en 2013, à l'encontre de Léonide Kameneff et deux autres encadrants de l'association.



## Objet de l'association

Il s'agissait d'emmener des enfants en voyage pour des durées de plusieurs mois, voire d'un an, essentiellement en Méditerranée, le long de la Tunisie et de la Grèce. Pendant le voyage, une éducation alternative à l'école traditionnelle leur était donnée, selon une approche valorisant la pratique plutôt que la théorie, et dans un climat de confiance entre adultes et enfants amenant rapidement à la disparition des barrières générationnelles. La nudité et les relations sexuelles entre adultes et enfants y étaient valorisées.

Le fondateur, Léonide Kameneff, né en 1937, fils d'un réfugié russe, instituteur et psychologue, expliquait aux parents : « *Nous expérimentons une forme d'existence où l'enfant n'est pas considéré comme un être à part et mineur. Il a les mêmes droits que l'adulte : droit de ne pas aller à l'école, droit de travailler. Il a aussi les mêmes obligations.* »

### ■ Lancement de l'association - 1969



En 1969, Kameneff affrète son voilier de 10 mètres, le *Paladin*, et embarque une dizaine de jeunes dont Bernard Poggi, alors enfant, qui deviendra son adjoint.

Pendant une dizaine d'années, des groupes d'enfants entre 9 et 16 ans vont se succéder dans ces voyages alternatifs. Un autre voilier, le *Bilbo*, sera également mis à contribution.

La première année, les enfants suivent leur scolarité par correspondance, puis cette méthode est abandonnée au profit d'une formation s'appuyant sur les gestes et faits quotidiens.

### ■ Nouveau voilier - Le *Karrek-Ven*

En 1980, l'association acquiert un ancien thonier de 20 mètres, le *Karrek-Ven*, qui vient compléter la flotte pour la porter à trois voiliers. Le *Karrek-Ven* va permettre des voyages en mer Noire et sur la mer Rouge.



## ▪ Les Expéditions Jules Verne - 1988-2002

En 1988, le Karrek-Ven devient le seul bateau de l'association qui crée une deuxième entité de langue anglaise et de droit associatif, « *Les expéditions Jules Verne* », pour gérer la navigation pendant que la première association historique, « *L'École en bateau* », gère les inscriptions et les familles. En 2002, à la fermeture de l'association, après 33 ans d'activité, environ 400 enfants ont été pris en charge.



## ▪ Les médias

L'association publie des ouvrages, participe à des émissions télévisées<sup>1</sup> et acquiert une notoriété et une respectabilité qui donneront rapidement confiance aux parents. Des revues spécialisées<sup>2</sup> confortent cette image. Pendant 20 ans, l'association publie une revue, « *Le Petit voyageur* », racontant les voyages.

## ▪ D'autres structures s'inspirent de L'École en bateau

Certains adultes pédophiles ayant séjourné dans un des bateaux de l'association « *L'École en bateau* » vont eux-mêmes monter leurs structures :

- **La Baleine blanche**, créée en 1983 avec le voilier *Bilbo*, poursuites et condamnations en 2010
- **L'Arbre voyageur**, procès et condamnation de son fondateur aux assises en 2014

## ▪ Les premières plaintes

En 1994, une première plainte est déposée à Fort-de-France, en Martinique. Léonide Kameneff reconnaît les faits, mais l'adolescent change sa version pour en atténuer la gravité. Kameneff revient alors sur ses aveux. Il est incarcéré 4 mois avant de bénéficier d'un non-lieu pour vice de procédure.

En 1999, une deuxième plainte est déposée auprès de la Brigade des mineurs de Paris, mais comme les faits dénoncés se sont produits dans les Caraïbes, c'est un juge d'instruction de Fort-de-France qui est saisi et qui ensable l'affaire.

En 2002, deux plaintes sont reçues par la Brigade des mineurs de Paris. Une enquête très approfondie est alors déclenchée et aboutit à 29 plaintes contre 14 adultes pour viols et agressions sexuelles. Pendant quatre années, il ne se passe rien, au point qu'en 2006, la Cour de cassation dessaisit le juge inerte pour « dépayser » le dossier à Paris. Kameneff est extradé du Venezuela où il s'était réfugié. Il aura fallu 18 ans pour inquiéter les coupables !

En 2012, l'État est condamné pour déni de justice et pour la lenteur de la procédure à verser 245 000 euros de dommages et intérêts à onze parties civiles.

## ▪ Un réseau de pédophiles

Au cours de son enquête, la Brigade des mineurs de Paris a entendu 137 personnes, dont 74 anciens jeunes qui mettent en cause 14 adultes. Les règles de prescription vont s'appliquer malgré la lenteur coupable de la justice : 20 plaintes sur 29 vont être abandonnées et seuls 3 adultes sur 14 vont être poursuivis.

<sup>1</sup> Émission *Récré A2* sur Antenne 2, chaîne publique, et *Thalassa* (FR3), également publique, en 1976 et 1981. Léonide Kameneff est invité par Claude Villers sur France Inter en 1979.

<sup>2</sup> Revue *Autrement* en 1978 et *Diapason* en 1987.

En Cour d'assises, le major Capron, responsable de l'enquête, résumera la situation : « *J'ai tiré un fil, je n'ai jamais mis en évidence de réseau organisé de manière pyramidale, mais un cercle enfermant des enfants, coupés de tout point de repère, et entourés d'adultes attirés par les rapports pédophiles.* »

### ■ **Le procès**

En mars 2013, pendant le procès, les enfants devenus adultes témoignent de « masturbations forcées, de fellations, de sodomies » imposées par l'ex-instituteur qui, de son côté, affirme n'avoir aucun désir pédophile : « *Je voulais laisser s'exprimer la sexualité des enfants, répondre à leur désir.* » Argument pervers habituel dans les procès de pédocriminels. Il s'agit de faire porter la responsabilité des actes par les victimes.

Les victimes vont plus loin et témoignent de la violence de l'emprise et du sentiment d'avoir été abandonnées à la volonté du capitaine du bateau, Kameneff, qui était « maître à bord ». L'une a confié sa terreur d'enfant, la sensation de n'être qu'un objet : « *Malgré l'absence de coups, je n'ai jamais rien vécu d'aussi violent.* »

Pendant le procès, Kameneff met en cause l'idéologie libertaire des années 60-70, refusant d'être accusé de pédophilie. Puis, après quelques jours de procès, il reconnaît comme vrai « tout ce qu'a dit » l'une des victimes à la barre. Appelé une dernière fois à s'exprimer, il déclare : « *Je ne suis pas en situation de demander pardon. Le pardon ça ne se demande pas, ça s'octroie.* »

### ■ **Les condamnations**

En mars 2013, après trois semaines d'audiences médiatisées, la Cour d'assises de Paris condamne Léonide Kameneff, âgé de 76 ans, à douze ans de réclusion criminelle pour viols et agressions sexuelles sur mineurs de 15 ans. Il est libéré en 2016, sous bracelet électronique.

Son adjoint, Bernard Poggi, 60 ans, est condamné à six ans ferme. Pendant le procès, il a reconnu être « *un pédophile, un prédateur, un salopard* » après avoir été lui-même violé par Kameneff lorsqu'il avait 12 ans. Jean-François Tisseyre, 58 ans, un encadrant lourdement handicapé, est condamné à cinq ans avec sursis.



Le verdict insiste sur le fait qu'il s'agit de crimes commis sur de très jeunes enfants, et cela pendant plus de vingt ans. Un conditionnement était imposé à ces enfants vulnérables car loin de leurs familles et complètement dépendants des adultes. Ils subissaient ainsi une emprise très forte les menant à des agressions sexuelles et des viols.

À noter que la Cour d'assises n'a pas retenu l'argument avancé par la défense que tout cela était le fruit d'une époque post-soixante-huitarde, d'autant qu'il a été démontré que Léonide Kameneff avait déjà commis des agressions sexuelles sur de jeunes enfants en 1965 : « *L'attirance pédophile de Léonide Kameneff était bien antérieure à l'École en bateau et aux événements de mai 1968. Les viols et les agressions sexuelles commis sur de très jeunes garçons pendant plus de vingt ans ne s'inscrivent nullement dans le contexte d'une époque prétendument permissive, mais bien dans le cadre d'une sexualité déviante.* »

### **Discussion**

*Certes, la permissivité naïve et inconséquente des années 60-70 ne peut pas dédouaner un pédocriminel de ses crimes, mais elle explique comment des parents ont pu laisser leurs propres enfants entre les mains d'un groupe d'hommes naviguant sur une prison flottante. Comment espérer autre chose que des abus de conscience, des abus d'autorité et finalement des abus sexuels d'une telle situation ?*

**Rédigé par François DEBELLE – Juillet 2022**

## Bibliographie

- Page Wikipedia sur l'École en bateau : [https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89cole\\_en\\_bateau](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89cole_en_bateau)
- Page Wikipedia sur Léonide Kameneff : [https://fr.wikipedia.org/wiki/L%C3%A9onide\\_Kameneff](https://fr.wikipedia.org/wiki/L%C3%A9onide_Kameneff)
- **L'École en bateau - l'enfance volée** : Affaires sensibles, France Inter, 2016. L'émission de 56 minutes retrace toute l'histoire de l'École en bateau et de l'affaire judiciaire, donnant la parole à Kameneff et à des victimes. Un débat est organisé en fin d'émission.
- **L'École en bateau, la face cachée** : L'heure du crime, RTL, 2013. 37 minutes d'interview et débat avec une victime, partie civile au procès, et l'avocat des parties civiles.
- **Les grandes plaidoiries des ténors du barreau** : Matthieu Aron, Mareuil Editions, 2020. Plaidoirie de Maître Éric Morain aux assises en 2013, pages 300-306.
- **Les perles de lumière** : Benoit Klam, Editions du Rocher, 2013. Une des victimes de Kameneff raconte son séjour de 5 ans sur l'École en bateau, la vie à bord et l'impact des actes pédophiles.
- **Étouffées** : Karl Zéro, l'Archipel, 2016. Six affaires ensablées dont celle de l'École en bateau.
- **École en bateau, l'enfance sabordée** : Documentaire réalisé par Laurent Esnault et Réjane Varrod, en 2014. Prix spécial du jury au festival FIGRA en 2015.
- L'école sans tablier, documentaire Thalassa - le magazine de la mer, France 3, 29 mai 1981. <https://www.ina.fr/video/DVC8108242101>
- Le carnet de bord de l'École en bateau, Antenne 2/Récré A2, 1986 - série télévisée. <https://www.archives80.com/television/programme/13-02-1986/a2>
- **Le Monde** : « Procès de l'École en bateau : l'utopie pervertie » [lemonde.fr](http://lemonde.fr), 7 mars 2003.
- **Libération** : « L'École en bateau : un cercle attirant les adultes pédophiles » [liberation.fr](http://liberation.fr), 7 avril 2013
- **Le JDD** : « Le capitaine de Karrek-Ven extradé » sur [lejdd.fr](http://lejdd.fr), 9 mai 2008
- **Le Monde** : « L'État condamné pour déni de justice dans l'affaire de "L'École en bateau" » 9 février 2012
- **Le Figaro** : « Procès de l'École en bateau : un témoignage accablant » [lefigaro.fr](http://lefigaro.fr), 8 mars 2013
- **Libération** : « "École en bateau", les jeunes gens et l'amer » [liberation.fr](http://liberation.fr), 14 avril 2014